

Berne, juin 2023

Changement climatique et crise de la dette – un cercle vicieux

De quoi s'agit-il ? Les répercussions négatives du réchauffement climatique et l'endettement public dramatique de nombreux pays du Sud global sont deux crises qui ne cessent de s'aggraver. Au moins 54 pays du Sud global souffrent de graves problèmes d'endettement et 28 d'entre eux font partie des 50 pays les plus touchés par le changement climatique. Plusieurs liens relient ces deux crises, ce qui complique considérablement la gestion de ces dernières pour les pays concernés.

Quel est le lien entre la crise climatique et la crise de la dette dans le Sud mondial ?

La crise climatique a certainement d'autres causes majeures que la crise de la dette. Mais les deux crises combinées conduisent à un dangereux cercle vicieux entre l'augmentation des coûts climatiques et la progression de l'endettement.

La crise climatique aggrave la crise de la dette :

- Les États responsables du réchauffement climatique fournissent un soutien financier bien trop timide pour faire face à la crise climatique dans le Sud global. L'objectif de 100 milliards de dollars de financement climatique ne couvre qu'une fraction des coûts — et n'a pas encore été atteint. Des États déjà fortement endettés doivent donc contracter des **crédits coûteux pour s'adapter au changement climatique** et aux pertes et préjudices qui en découlent.
- Sur les 83 milliards de dollars de financement climatique international en 2020, **70% ont été payés sous forme de crédits** qui n'étaient que partiellement préférentiels. Pour les investissements privés qui bénéficient de garanties publiques, des retours sur investissement, versés à l'étranger, sont aussi attendus. Les pays bénéficiaires doivent donc rembourser la majeure partie du financement climatique grevé d'intérêts.
- La vulnérabilité aux impacts du réchauffement climatique est un **facteur qui renchérit parfois directement les emprunts** lorsque les risques sont considérés comme plus élevés pour un créancier. Même sans ce facteur de risque supplémentaire, les pays du Sud global doivent s'attendre à des taux d'intérêt bien supérieurs sur le marché financier mondial que si la Suisse, par exemple, contractait un crédit.

La crise de la dette aiguise la crise climatique :

- Pour honorer leur dette (en dollars), les pays doivent apporter des devises via leur secteur d'exportation. Ils subissent donc la **pression de leurs créanciers pour exploiter leurs gisements de matières premières**, ce qui va souvent de pair avec la déforestation. L'extraction de gisements de charbon, de pétrole et de gaz en fait généralement partie.
- Le service de la dette représente une part considérable du budget de nombreux pays. **Moins d'argent est donc disponible pour l'adaptation au changement climatique** et les effets de ce dernier débouchent d'autant plus sur des pertes et préjudices. La boucle est ainsi bouclée.

Quelles sont les réponses nécessaires pour gérer les deux crises de front ?

Pour que la crise climatique ne conduise plus à un endettement accru, le financement climatique international pour le Sud mondial doit être intensifié, répondant en cela aux besoins des personnes les plus pauvres. Les négociations pour un prochain objectif de financement climatique dès 2025 doivent augmenter d'un multiple les 100 milliards de dollars annuels actuellement promis afin de répondre aux besoins croissants. D'autant plus que ces personnes n'ont pas contribué au changement climatique, le financement climatique ne doit pas seulement être « emprunté » moyennant des crédits, mais mis à disposition sous forme de subventions (« grants »).

Pour soulager les pays fortement endettés, le Programme des Nations Unies pour le développement demande en outre une réduction de la dette d'au moins 30 %. Elle devrait concerner de la même manière les créanciers publics et privés. Un tel allègement est nécessaire et urgent afin que les budgets nationaux des pays ne soient pas de plus en plus engloutis par le service de la dette, mais qu'ils disposent d'une plus grande latitude pour les dépenses sociales et environnementales, notamment pour l'adaptation au changement climatique. Les nations concernées gagneront ainsi une plus grande marge de manœuvre dans les décisions relatives à l'exploitation des matières premières et à l'encouragement (ou non) des énergies fossiles.

Peut-on lier une réduction de la dette à des dépenses de protection du climat ?

Par le passé, plusieurs accords bilatéraux ont déjà lié une réduction partielle de la dette à l'engagement de dépenses correspondantes en matière de protection du climat ou de la nature (« debt for nature swaps »). Cette approche est critiquée pour plusieurs raisons :

- Elle ne remplace pas équitablement le manque de financement climatique. Celui-ci doit être fourni par les pays à l'origine du réchauffement.
- Le volume des accords conclus jusqu'à présent était à chaque fois trop faible pour entraîner une réduction sensible de la dette. Aucune ressource n'est libérée dans le budget de l'État.
- Le principe de l'échange semble simple, mais les accords incluent des restructurations de dettes techniquement très complexes et demandent de faire appel à des avocats spécialisés (et onéreux) afin d'obtenir un bon résultat pour le pays concerné.
- Les coûts de transaction élevés de la restructuration de la dette peuvent encore aggraver le résultat des négociations pour l'État endetté. Ce sont alors surtout les acteurs financiers participants, dont les rendements élevés sont garantis, qui en profitent.

Que doit faire la Suisse ?

La crise climatique et la crise de la dette exigent toutes deux des réponses immédiates et complémentaires.

La Suisse doit veiller à ce que sa contribution équitable au financement international du climat ne se fasse pas au détriment de la coopération internationale établie, mais constitue un soutien supplémentaire pour le Sud global. Cet appui devra augmenter considérablement après 2025 sur fond de nouvel objectif de financement international.

Pour atténuer la crise de la dette, la Suisse doit faire la lumière sur les acteurs financiers helvétiques impliqués comme créanciers dans le Sud global. Notre pays doit les obliger à participer à une réduction de la dette. Il doit verser à la Banque africaine de développement les 5,5 milliards de dollars de droits de tirage spéciaux (DTS) que le FMI lui a attribués en 2021. Cette banque a récemment proposé un tel acheminement (*channeling*)¹. Cela permet d'abord de garantir que ces DTS, dont la Suisse n'a pas besoin, puissent être utilisés pour des projets de prévention climatique judicieux en Afrique et, ensuite, qu'ils ne soient pas versés dans les fonds correspondants du FMI, dont l'effet favorisant le développement est très controversé. Le Royaume-Uni a déjà promis un tel *channeling*.

Contact : Alliance Sud

- *Delia Berner, responsable de la politique climatique internationale,*
delia.berner@alliancesud.ch, tél. 031 390 93 42
- *Dominik Gross, responsable de la politique fiscale et financière internationale,*
dominik.gross@alliancesud.ch, tél. 078 838 40 79

¹ <https://www.afdb.org/en/news-and-events/press-releases/channel-imf-special-drawing-rights-through-multilateral-development-banks-urge-african-development-bank-governors-51914>